

# Le Petit Mouloinois

Bulletin municipal  
Janvier 2025 – n° 24

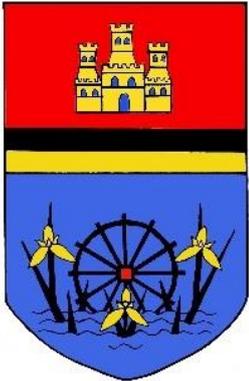


**Le Moulinet  
sur Solin**



Direction de la publication : Christiane Lafaye, Mairie, 1 rue de Langesse – 45290 Le Moulinet sur Solin  
Equipe de rédaction et éditorial : Catherine Chaintreuil et Annie-Claude Ducommun  
Impression : Imprimerie du Giennois, Z.I. avenue des Montoires – 45500 Gien

## LE MOT DU MAIRE



*Chère Madame, Cher Monsieur,*

*Cher(e) administré(e),*

*A l'aube de cette nouvelle année, je tiens à vous adresser mes vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et de prospérité. L'année écoulée a été marquée par de nombreux défis, mais aussi par des réussites qui témoignent de notre solidarité et notre intérêt commun.*

*Nous avons réalisé cette année des travaux d'envergure : la création d'une salle d'archives sous l'ancien préau, ainsi qu'un local pour entreposer le matériel de l'association AFLCE. (Association Fêtes Loisirs Culture et Entraide du MOULINET SUR SOLIN).*

*Nous avons également fait numériser et archiver tous les actes d'état civil et documents de la commune par une archiviste du Centre de Gestion Territoriale. Ce travail a duré plus de huit jours entiers.*

*Pour l'année à venir, nous avons prévu d'autres travaux d'embellissement de la commune qui visent à améliorer notre qualité de vie et de service envers notre village. Parmi eux, la rénovation totale du secrétariat de mairie, l'aménagement de la cour intérieure de la mairie, l'enlèvement des sapins et arbres morts sur le terrain au 1 rue de Varennes.*

*Les moyens de communication évoluent : je vous invite à télécharger l'application Panneau Pocket afin d'être informé rapidement et régulièrement de tous les événements de notre commune. La refonte du site internet «Legiennois.fr » est en cours et sera finalisée début janvier 2025.*

*Le fleurissement de la commune est remarquable grâce à l'aide de Rudy DESORMAIS et de Christiane ERCEAU que je remercie tout particulièrement.*

*Je tiens également à remercier chaleureusement les membres du conseil municipal, ainsi que Maria DE MAGALHAES secrétaire de mairie, l'association locale AFLCE et tous les bénévoles qui œuvrent pour le bien-être de notre commune.*

*J'espère que vous aurez du plaisir et de l'intérêt à lire notre revue Le Petit Moulinois.*

*Ensemble, continuons à faire de ce joli village un endroit calme, reposant où il fait bon vivre. Je vous souhaite à toutes et à tous une année 2025 pleine de succès et de moments heureux.*

*Avec toute mon amitié,*

**Le Maire,**

**Christiane LAFAYE**

## CONSEIL MUNICIPAL 2024



Le conseil municipal de notre commune est constitué de 11 conseillers :

Christiane LAFAYE, Maire  
Gaël SAVROT, 1<sup>er</sup> adjoint  
Yannick ERCEAU, 2<sup>ème</sup> adjoint

et

Catherine CHAINTREUIL  
Kevin DUBOS  
Annie-Claude DUCOMMUN  
Claude GAUME  
Nicolas MARQUIZEAUX  
Julien PICARD  
Daniela PROFIT  
Jean-Mary RAGU



Votre Mairie est ouverte le Mardi de 14h à 17h et le Jeudi de 17h à 19h.

Si vous désirez rencontrer le Maire ou un de ses adjoints,  
n'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès de votre Mairie au **02 38 96 10 10**  
ou par e-mail [mairie.lemoulinetsursolin@orange.fr](mailto:mairie.lemoulinetsursolin@orange.fr)

Notre site internet : [www.legiennois.fr](http://www.legiennois.fr) → rubrique Le Moulinet sur Solin

Secrétaire de Mairie

*Maria De Magalhaes*



Agent Technique

*Rudy Désormais*



## ETAT CIVIL 2024



### Mariage :

Rudy Désormais et Julie Staudt-Duprat, le 24 mai 2024.

### Décès :



Paulette CHESTIER (née Pryeure), le 20 juillet 2024 à l'Ehpad de Lorris, à l'âge de 103 ans.

*Paulette Chestier est née le 23 mars 1921 à la Croix Saint-Martin et a vécu dans sa maison jusqu'en 2023. Toute son enfance s'est déroulée au Moulinet et elle s'est mariée avec Marcel Chestier le 8 novembre 1941 au Moulinet. Toute sa vie Paulette l'a passée dans sa maison natale du Moulinet. Ils ont eu 6 enfants. Marcel et Paulette participaient activement à la vie de la commune. Marcel a été conseiller municipal, Paulette travaillait au Moulinet à la ferme, puis chez des particuliers. Veuve, elle continuait à s'intéresser à la vie de la commune, ne manquant aucun repas champêtre ni repas des anciens. Elle aimait se remémorer les anecdotes du village et riait de bon cœur. Elle avait une mémoire étonnante. Paulette vivait en toute autonomie dans sa maison, faisait la cuisine pour elle et parfois pour sa famille. Quelques mois avant sa disparition, à la suite d'une mauvaise chute, elle a dû quitter la maison où elle avait vécu plus d'un siècle pour intégrer l'EHPAD de Lorris. Paulette était toujours de bonne humeur. Elle était la mémoire du village.*

### Nouveaux habitants au Moulinet sur Solin : Bienvenue à

- Jonathan et Mélanie DIDIERGEORGES et leur fille Mathilde, au 2 bis rue du Logeau.



### Listes électorales :

- Liste principale au 31 décembre 2024 : 105 inscrits
  - 49 hommes
  - 56 femmes
- Liste complémentaire européenne au 31 décembre : 2 inscrits (élections municipales et européennes seulement)
  - 1 homme
  - 1 femme

## LES MANIFESTATIONS de l'année 2024



Le sport et la compétition, mis en lumière en 2024, année d'olympiade en France, fournissent une occasion unique de découvrir des images rarement montrées des collections de la Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie (MPP). Au-delà de la simple performance, la photographie révèle les joies universelles que le sport procure, qu'il soit pratiqué comme loisir individuel ou comme sport collectif.

**Issue d'un partenariat renouvelé entre la MPP et la Communauté des Communes Giennoises, l'exposition « *Va y avoir du sport !* »** offre l'opportunité de découvrir ou de redécouvrir les photographies consacrées au sport dans les collections nationales sur le parcours de La Loire à Vélo et sur le territoire de la Communauté des Communes Giennoises.

### Le Samedi 13 janvier

Le Maire, Mme Christiane Lafaye, entourée de ses conseillers, a présenté ses vœux aux administrés venus nombreux déguster une galette des rois et fêter la nouvelle année !



### Le Dimanche 14 janvier



Comme chaque année, la municipalité a invité ses aînés dans le restaurant Le Sauvage à Lorris en compagnie de leurs familles et des membres du Conseil municipal.



### Dimanche 31 mars – Chasse aux œufs de Pâques



Cette année encore, la chasse aux œufs de Pâques a eu lieu sur le terrain municipal, rue de Varennes. De nombreux enfants ont profité de cette belle matinée pour chercher tous les œufs et remplir leurs paniers.

Sous un beau soleil de printemps, la chasse aux œufs s'est déroulée dans une ambiance joyeuse et a été suivie par un pot de l'amitié.



### Marché gourmand de Printemps – Dimanche 14 avril

Pour la 2ème fois, le marché gourmand a eu lieu ce printemps dans les jardins de la Mairie.

Une vingtaine d'exposants participait à ce marché. Un public nombreux était présent. Ce fut un beau succès pour cette manifestation qui sera renouvelée en 2025.



### Cérémonie du 8 mai 1945

Le Mercredi 8 mai 2024 le Conseil, en présence de nombreux habitants jeunes et moins jeunes du Moulinet, ont commémoré la capitulation de l'Allemagne et la fin de la guerre.



### Samedi 15 juin :

Fête des Voisins dans une ambiance festive avec le partage des plats apportés par chacun !

## Repas champêtre et cinéma en plein air – Samedi 1<sup>er</sup> juin



Dans une ambiance «fraîche et humide » mais sous le signe de la bonne humeur, les habitants du Moulinet se sont réunis autour d'un tajine pour dîner. Cette soirée a été suivie par la projection en plein air, dans les jardins de la mairie, du film de Cédric Klapisch « En Corps ». Un beau succès !

## Randonnée pédestre dimanche - 8 septembre

Notre randonnée annuelle, organisée par la municipalité et l'AFLCE, a réuni 130 randonneurs qui ont pu apprécier nos chemins et nos forêts. De nombreux randonneurs ont pu ainsi entendre le brame du cerf.



*Le Club de randonneurs de Varennes Changy*

## Octobre 2024

Extrait du Journal de Gien du 27 octobre 2024 :  
« ...*Surprise ... sur les routes du Loiret : les panneaux d'entrée et de sortie de villes avaient disparus ... Enveloppés dans des bâches noires siglées JA FNSEA 45. Il s'agissait d'une opération coup de poing des **agriculteurs du Loiret** pour alerter les pouvoirs publics face à la crise économique de la France agricole. L'an dernier, ils avaient déjà interpellé les politiques et la population en retournant ces mêmes panneaux des communes du Loiret ... »*

Le Moulinet sur Solin, situé au cœur de la campagne du Loiret, par l'intermédiaire de son maire et de la majorité du Conseil municipal, soutient à nouveau ce mouvement.





### Octobre Rose

Comme chaque année, notre commune participe à la campagne annuelle de sensibilisation au cancer du sein.

Cette manifestation permet de soutenir financièrement les programmes de recherche sur le cancer du sein et de sensibiliser les esprits du plus grand nombre au dépistage précoce.

### Dimanche 3 novembre



*Panier gourmand qui a été gagné lors de la tombola !*



Beau succès cette année encore pour ce marché d'automne 2024 riche de 25 exposants qui ont attiré un public très nombreux.





### Lundi 11 novembre 2024

Comme chaque année, la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 a été célébrée par le maire Mme Christiane Lafaye, en présence des habitants du Moulinet, après la lecture de la lettre du Ministre des Armées et le dépôt d'une gerbe à la mémoire des nombreux morts.

A la suite de la cérémonie, un vin d'honneur a été offert dans la salle de la mairie.



## LE MOULINET sur SOLIN - Elections



Cette année 2024 a convoqué les électeurs pour trois élections :

- Dimanche 9 juin : Elections européennes
- Dimanche 30 juin : 1<sup>er</sup> tour des élections législatives
- Dimanche 7 juillet : 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives

Merci aux membres du Conseil municipal et aux électeurs bénévoles qui étaient présents pour tenir les bureaux de vote de la commune.

38 panneaux électoraux, installés par l'agent communal, sont restés vides, sans affiche pour informer les électeurs. Notre village a été oublié. Cette situation déplorable a été signalée par la Mairie.



## INFORMATIONS GENERALES : les déchets sur notre commune



Le SMICTOM regroupe 3 communautés de communes : Giennoises, Canaux et Forêts en Gâtinais et Berry Loire Puisaye.

Le traitement des déchets ménagers regroupe 3 étapes :

- Le tri / Le transfert
  - L'enfouissement
  - L'incinération
- ⇒ Le tri des déchets recyclables relève de la compétence du SMICTOM. Le reste relève de la compétence du SYCTOM (Le SYCTOM est composé du SMICTOM et du SICTOM de Châteauneuf sur Loire) ; il rassemble 108 communes et regroupe 138 896 habitants.

Les ordures ménagères : 12 647 tonnes (- 3,37 % par rapport à 2022)

La collecte sélective :

- Collecte du verre 1 724 T
- Collecte des emballages légers 927 T en porte à porte
- Collecte des emballages légers 496 T en point d'apport volontaire (+10,71 %)
- Collecte journaux et magazines 498 T (-10,59 %)

La collecte en déchèterie :

- Encombrants non incinérables 4 883 T (-5,86 %)
- Encombrants incinérables 498 T
- Gravats 2 618 T (-15,19 %)
- Déchets végétaux 4 317 T (+3,18 %)
- Fer 530 T (+2,71 %)
- Cartons 399 T (+15 %)
- Bois 933 T (+6,51 %)
- Déchets dangereux des ménages 128 T (-9,22%)

Il n'y a plus de ramassage d'encombrants en porte à porte depuis le 01/01/2023.

### **Composteurs :**

Le SMICTOM du Giennois propose gratuitement des composteurs individuels destinés aux usagers du territoire, disposant d'un jardin. Pour obtenir un composteur vous pouvez vous inscrire en ligne

[HTTPS://www.smictom-gien.com/les-composter/](https://www.smictom-gien.com/les-composter/)

**Changement des moyens de collecte** : Des bacs ont été remis à tous les habitants de notre commune par l'intermédiaire de la société CONTENUR – [contenur.giennois@gmail.com](mailto:contenur.giennois@gmail.com) ou 02 55 99 15 54 :

- un bac gris pour les ordures ménagères.
- un bac jaune pour les emballages et les journaux/papiers.
- le verre restera à déposer aux colonnes de tri.

**Le bac jaune est utilisable à partir de janvier 2025 - pour le Moulinet-sur-Solin :**

- **le bac jaune sera ramassé le lundi 6 janvier**, puis tous les lundis correspondant aux **semaines paires**.

*Le bac jaune est à sortir le dimanche soir, avec la poignée dirigée vers la route.*

- **Le bac gris sera ramassé le Jeudi 16 janvier**, puis tous les jeudis après-midis correspondant aux **semaines impaires**.

*Le bac gris est à sortir le mercredi soir, avec la poignée dirigée vers la route.*

- Plus que jamais, jetons moins, trions plus !

- ⇒ Le point d'apport volontaire est maintenu, rue du Poirier à l'Oignon, avec un seul bac pour le verre et un bac jaune pour les emballages et journaux/papiers.
- ⇒ A partir du 6 janvier, l'usage d'un bac autre que celui du SMICTOM ne sera pas accepté.



Rappel : la **déchèterie la plus proche est**

Nogent sur Vernisson – ZA Près la Forêt – tél. 06 32 81 38 08

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Le samedi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Période estivale du 15 juin au 31 août (date à confirmer) : de 7h à 14h.

**PENSEZ À VOUS MUNIR D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE.**

**Suivez les informations du SMICTOM sur facebook et sur PanneauPocket [www.smictom-gien.com](http://www.smictom-gien.com)**

L'Association **Valorisons Nos Ressources** propose de réemployer vos objets afin d'éviter qu'ils ne deviennent des déchets. Un point de dépôt existe au 2 rue de la Bosserie à Gien (ancien magasin de meubles Atlas), ouvert du lundi au samedi de 14h00 à 18h00 (fermé le jeudi) Tél. 06 12 93 11 10.

## SCOLARISATION DES ENFANTS – année scolaire 2023/2024



A la rentrée de Septembre 2023, 3 élèves ont été scolarisés en primaire, 9 enfants en maternelle à Varennes-Changy pour un coût total de 14 970 €. De plus, 2 enfants ont été scolarisés à l'école primaire de Lorris.

Notre commune compte 14 enfants scolarisés de la petite section de maternelle au CM2.

## FINANCES COMMUNALES - Réalisé 2024 (arrêté au 17/12/2024)

### FONCTIONNEMENT

RECETTES	153 140,14 €
Mise à disposition & ventes diverses	4 281,00 €
Impôts fonciers & locaux	84 542,00 €
Autres impôts et taxes assimilées :	
Taxes sur les pylônes	24 550,00 €
Taxes additionnelles mutations	17 724,85 €
Dotations forfaitaires	7 472,00 €
Dotation solidarité rurale	6 842,00 €
Allocations compensatrices	0 €
Subventions Département	0 €
Loyer	4 234,68 €
Régie (repas champêtre)	1 049,00 €
Dotation élu local	63,48 €
Frais assemblée (élections)	166,00 €
Divers recettes (concessions, etc)	1 588,50 €
FCTVA fonctionnement	626,63 €

DEPENSES	126 743,39 €
Achats	10 402,50 €
Prestations de services	8 091,00 €
Entretien et réparations	4 015,58 €
Assurances	5 693,53 €
Formation des élus	148,92 €
Visite médicale	0 €
Fêtes et cérémonies, publication	3 847,64 €
Télécommunications et affranchissements	1 105,00 €
Frais de scolarité	14 970,51 €
Taxes et impôts fonciers	431,00 €
Charges de personnel	55 167,00 €
Indemnités des élus et cotisations sociales	15 372,00 €
Contrat Cegilog (logiciel informatique)	869,40 €
Intérêts des emprunts	639,95 €
Attribution de compensation	2 928,36 €
Fonds de péréquation, ressources communales & intercommunales	3 061,00 €

### INVESTISSEMENT

RECETTES	25 234,93 €
FCTVA	4 621,90 €
Taxes locales aménagement	338,03 €
Subvention Département	20 275,00 €

DEPENSES	39 231,75 €
Capital emprunt	5 421,61 €
Achat équipement (Matériel rayonnages)	1 880,64 €
Travaux (salle archives et local asso. et cour mairie)	31 929,50 €

## **Subventions reçues par le département du Loiret**

Création de la salle d'Archives : 10 926 € pour un montant de travaux de 13 657 € HT.

Acquisition de rayonnages pour la salle des Archives : 1 160 € pour un montant d'achat de 1 567 € HT.

Local de rangement pour l'Association des Fêtes (AFLCE) : 8 189 € pour un montant de travaux de 11 080 € HT.



## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EAU**

### **MONTEREAU – LE MOULINET sur SOLIN (SIAEP)**



Le syndicat des Eaux est constitué d'un conseil dont les membres sont :

**Commune de Montereau :**

Président : Hervé PLESSIS

Délégué titulaire : Pascal PERRIER

Délégué suppléant : Francis D'HUSLT

**Commune du Moulinet sur Solin :**

Vice-Présidente : Christiane LAFAYE

Délégués titulaires : Yannick ERCEAU – Annie-Claude DUCOMMUN

Délégué suppléant : Catherine CHAINTREUIL

## **Le prix de l'eau et sa répartition (tarifs du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024)**

- La partie fixe se compose uniquement de la location du compteur : 65 €.
- La part consommation : 0,95 € / m<sup>3</sup> (ce montant sert à couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement du service).
- Les taxes et redevances perçues par les organismes publics : 0.38 €/m<sup>3</sup>.  
La redevance pollution est reversée directement à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le Service des Eaux n'est pas assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

## **Consommation en m<sup>3</sup> sur le Moulinet-sur-Solin :**

En 2021 = 9115 m<sup>3</sup> / en 2022 = 8057 m<sup>3</sup> / en 2023 = 7542 m<sup>3</sup>.

## **Nombre de compteurs d'eau sur le Moulinet-sur-Solin :**

En 2021 = 90 compteurs / en 2022 = 91 compteurs / en 2023 = 88 compteurs.

### **Résultats financiers 2023 :**

- Recettes de fonctionnement : 111 398 € - Dépenses : 182 156 €
- Recettes d'investissement : 32 916 € - Dépenses : 14 278 €

### **Budget Primitif 2024 :**

- Recettes et Dépenses de fonctionnement s'équilibrent à : 234 270 €
- Recettes et Dépenses d'investissement s'équilibrent à : 154 571 €

### **Travaux qui ont été effectués en 2024 autour du château d'eau :**

- Inspection du forage avec passage de caméra.
- Retrait du bouclage des vannes entre les Petites Basses Forêts et Bel-air.
- Pose d'un garde-corps au château d'eau.
- Remplacement des vieux compteurs sur les communes.

### **Travaux en prévision au printemps 2025 :**

- Inspection du vieux forage : des travaux sont à prévoir en fonction des résultats de l'inspection complète de l'ouvrage. Deux options de travaux à envisager : soit une réhabilitation partielle, soit un comblement.
- Sécurisation de la ressource en eau – Plusieurs scénarios : interconnexion entre le SIAEP Montereau-Le Moulinet et le SIAEP de Lorris, ou de Oussoy ou de Varennes.

### **Etude patrimoniale :**

- Etude pour le transfert de compétence pour la gestion de l'eau sur nos deux communautés de communes dont le Syndicat dépend (Communauté des Communes du Giennois et Communauté des Communes Canaux et Forêts en Gâtinais).

Etude patrimoniale et schéma directeur de l'eau potable du SIAEP MONTEREAU-LE MOULINET SUR SOLIN

Le SIAEP de MONTEREAU-LE MOULINET est à cheval sur deux communautés de communes :

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour la commune de Montereau et la Communauté des Communes Giennoises pour la commune du Moulinet-sur-Solin.

Le cabinet MERLIN est en charge de l'étude patrimoniale du réseau d'eau potable du SIAEP de Montereau-Le Moulinet sur Solin.

Cette étude va permettre au SIAEP d'avoir une connaissance de son réseau d'eau potable, notamment du fonctionnement de ses réseaux depuis la production jusqu'à la distribution et de voir notamment les pertes sur le réseau et la qualité de l'eau distribuée.

L'étude va permettre d'établir un programme d'intervention afin de proposer des solutions aux problèmes actuels et futurs d'alimentation en eau potable sur la commune. Elle aboutira à un schéma directeur d'alimentation en eau potable.



*Couleurs d'automne – Route du Bouloy*

## ACTIONS COMMUNALES

*Nettoyage du terrain rue de Varennes*



Création de la salle d'archives communales.

Création d'un local de rangement pour l'Association et la Commune.

Mise en valeur et défrichage du terrain de la rue de Varennes.

Changement des panneaux d'entrée d'agglomération (Rue du Bouloy et rue de Varennes).

Travaux de voirie : Réfection de la rue du Logeau et de la rue du Solin.

Réparation d'une partie de la toiture de la maison de la rue de Varennes : un grand merci aux bénévoles qui ont participé à ces travaux.

Projet 2025 :

- Rénovation du secrétariat de la mairie.
- Poursuite de la mise en valeur du terrain de la rue de Varennes et réflexion sur son agencement (Parking, terrain de boules et jeux pour enfants...).
- Finition de l'aménagement de la cour intérieure de la Mairie.

*Aménagement de la cour intérieure de la Mairie*



*Travaux salle des archives communales et local pour l'Association des Fêtes.*

## Le Cimetière communal



### REPRISE DES CONCESSIONS FUNERAIRES ECHUES et EN ETAT D'ABANDON AU CIMETIERE COMMUNAL

Un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et 13 janvier 2024.

Un grand nombre de concessions ont été constatées en état d'abandon.

Deux concessions échues depuis plus de deux ans n'ont pas été renouvelées.

Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L 2223 – 17, L 2223-18, R 2223-12 et R 2223- 23.

Il faut préciser que la commune reste propriétaire des emplacements concédés, la concession n'étant qu'un droit d'usage du terrain communal. Les concessionnaires ont toutefois le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition.

Le procès-verbal de la 2<sup>ème</sup> constatation de l'état d'abandon de concessions a été effectué le 13 janvier 2024 avec 66 concessions visées ; il a été affiché à la mairie et au cimetière communal du 1<sup>er</sup> février 2024 au 1<sup>er</sup> mars 2024, du 17 mars au 16 avril et du 02 mai au 1<sup>er</sup> juin 2024. Ces abandons volontaires ne font l'objet d'aucune compensation financière. Les concessions en état d'abandon vont faire l'objet d'une reprise suivant la réglementation en vigueur.

Les terrains ainsi libérés seront remis en service pour de nouvelles concessions.

**Nous rappelons que les pots de fleurs ne doivent pas empiéter sur le passage, ni sur la sépulture voisine.**



## QUELQUES CONSEILS PRATIQUES ...



### ALLO DOCTEUR !

Vous êtes malade et votre état de santé nécessite une consultation, mais vous n'avez pas de médecin traitant ou il est indisponible.

Vous résidez sur le territoire Giennois Berry, composez le **01 73 00 36 51** du Lundi au Vendredi de 8h00 à 20h00. Les consultations sont assurées par les médecins du territoire de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé).

- Un soin non programmé ne relève pas de l'urgence vitale, mais nécessite une consultation médicale dans les 24 à 48h.
- Il n'assure pas le renouvellement d'ordonnance, ni de certificats médicaux.

**Vous pouvez aussi, chez un pharmacien, obtenir une téléconsultation par l'intermédiaire d'une borne du style 'TESSAN' ou autres.**

\* \* \* \* \*

**Votre service D'AUTONOMIE À DOMICILE**  
Depuis 1975

des dépenses de services à la personne sont éligibles au crédit d'impôt sur le revenu.

**50%**

**Aide à l'AUTONOMIE**  
Aide au lever  
Aide au coucher  
Aide à la toilette

**Aide aux REPAS**  
Courses et préparation  
Aide à prise des repas

**Aide DOMESTIQUE**  
Entretien du logement  
Entretien du linge  
Repassage

**Transport ACCOMPAGNÉ**  
Accompagnement en courses, Promenades  
Rendez-vous médicaux

**Aide ADMINISTRATIVE**  
Démarches administratives simples

**Télé ASSISTANCE**  
Inscription & Installation en partenariat avec ARKEA

**Portage DES REPAS**  
Repas élaborés par l'ehpad la résidence d'Émilie, Livrés à domicile

**Soutien AUX AIDANTS**

**NOS SERVICES à domicile**

**NOS SERVICES annexes**

SAD (Service d'Autonomie à Domicile) Adapa du Pays de Lorrain  
7 Route de la Forêt - 45260 LORRIS adapa.lorris@wanadoo.fr

02.38.94.83.49  
www.adapalorris.fr

« L'association d'Aide à domicile est implantée sur le Pays de Lorraine depuis 1975. Nous sommes là pour vous permettre de vivre chez vous le plus longtemps possible en ayant à vos côtés une personne qui vous aide dans votre vie quotidienne, ou de façon ponctuelle tout en maintenant votre lien social ».

**Avantages fiscaux** 50 % des dépenses de service à la personne sont éligibles au crédit d'impôt sur le revenu (se renseigner auprès de l'ADAPA).



Près de chez vous, AGÉ-CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) est implanté depuis plus de 20 ans sur le Giennois et intervient auprès des personnes âgées de plus de 60 ans.

### *Qu'est-ce qu'un CLIC ?*

C'est un service de proximité qui :

- accueille, informe, et oriente les personnes âgées, les familles, les aidants, les professionnels... sur les aides et dispositifs existants pour le maintien à domicile des personnes âgées,
- évalue les besoins à domicile dans le cadre de mandatement de certaines caisses de retraite et propose des plans d'aide,
- organise des réunions de coordination avec les professionnels locaux.

### *Où intervient le CLIC ?*

Nous intervenons sur 53 communes des ex-cantons de GIEN, BRIARE, CHATILLON SUR LOIRE, CHATILLON COLIGNY et CHATEAU RENARD.

### *Quelles sont les informations et conseils proposés ?*

Nous pouvons vous renseigner sur les différents dispositifs existants et vous orienter vers les organismes compétents pour :

- les aides pour rester à son domicile (aide à domicile, téléassistance, portage de repas, aménagement du logement...),
- la perte d'autonomie (aide humaine, soins à domicile...),
- les hébergements temporaires / permanents (les EHPAD, résidences autonomie...)
- les solutions de répit pour les aidants et les lieux ressources....

### *Vous souhaitez participer à des actions ?*

Le CLIC met en place et coordonne les actions collectives sur son territoire d'intervention. Tout au long de l'année, le CLIC vous propose des actions collectives telles que des conférences, des ateliers Yoga, numériques, intergénérationnels, bien-être, aidants... vous pouvez consulter les actions collectives proposées en Région Centre Val de Loire en allant sur le site [www.pourbienvieillir.fr](http://www.pourbienvieillir.fr) ou sur le site Facebook de l'association AGÉ-CLIC GIEN. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

### *Vous souhaitez devenir adhérent ?*

Pour devenir adhérent à AGE-CLIC, une cotisation annuelle de 15 € est demandée, ce qui vous permettra d'être informé personnellement et régulièrement des actions collectives et des actualités sur les différents dispositifs d'aides.

### *Où nous trouver, et nous contacter ?*

Nous sommes situés au 5, rue des Cigognes – 45500 GIEN, nous vous recevons uniquement sur RDV.

Nous sommes joignables au 02.38.38.37.51 ou par mail à [clicdugiennois@wanadoo.fr](mailto:clicdugiennois@wanadoo.fr)

**URBANISME** : Règlement toujours en vigueur.

**Nous rappelons que tous les travaux sont soumis obligatoirement à un Permis de Construire ou Autorisation de travaux.**

Tous Permis de Construire est soumis au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

C'est le service de l'Urbanisme de la CDCG qui instruit les dossiers.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez faire vos demandes d'urbanisme directement en ligne sur le GNAU (guichet numérique des autorisations d'urbanisme). <https://gnau25.operis.fr/giennoises/gnau/>

Il est impératif de se renseigner auprès de la Mairie avant toute construction, démolition, reconstruction, clôture, portail, pose de panneaux photovoltaïques, etc.

## Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

La Communauté des Communes Giennoises met en place deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui sont déployées sur les 11 communes de la Communauté des Communes Giennoises.

L'OPAH permet de soutenir et d'apporter aux habitants des aides sur des aspects techniques et financiers de leurs projets de travaux de rénovation énergétique de leur habitation sous forme de subventions.

L'OPAH s'adresse aux propriétaires occupants sous condition de ressources, aux propriétaires bailleurs sous condition de conventionnement des loyers pour une durée de 6 ans, ainsi qu'aux parties communes des copropriétés occupées par des propriétaires occupants.

Ces subventions peuvent atteindre jusqu'à 60% du montant des travaux.

Les OPAH débutent le 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour une durée de 5 ans jusqu'en 2028.

Cet accompagnement est proposé par la Communauté des Communes Giennoises et ouvert à tout propriétaire du territoire.

Vous avez un projet de rénovation énergétique ? Vous ne savez pas à qui vous adresser ou par quoi commencer ?

La Communauté des Communes Giennoises vous accompagne dans vos démarches.



Pour plus d'informations :

[opah@cc-giennoises.fr](mailto:opah@cc-giennoises.fr)

02 38 29 32 88

[www.legiennois.fr](http://www.legiennois.fr)



## Rémi 45 – De votre domicile vers la commune principale de votre secteur

Rémi+ à la demande vous emmène vers Gien. Appelez le centre de relation usagers Rémi :

**0 806 70 33 33 Service gratuit + prix d'appel**

La prise en charge s'effectue à votre domicile :

Jour : Mercredi et Samedi.

Arrivée à Gien à 9h30.

Point d'arrêt dans Gien : Place Leclerc (marché)/ Hôpital/ Place de la Victoire (Auchan/marché)/Gare SNCF/ZAC  
Bossérie (E.Leclerc).

Retour – Départ de Gien : 11h30.

## CULTURE & SPORT

### Bibliothèques



La Bibliothèque de Montereau est ouverte :

- Les mercredis et les jeudis de 16h30 à 18h .
- Ainsi que
- Le 3<sup>ème</sup> samedi de chaque mois de 10h30 à 12h.

Adresse : 26 route de Lorris à Montereau (derrière la Mairie). Parking devant la bibliothèque.



La Bibliothèque de Les Choux est ouverte :

- Le Jeudi de 14h30 à 16h30
- et
- Le Vendredi de 17h à 19h30.

Adresse : 14 route de Dampierre à Les Choux.

**Dans les deux bibliothèques, l'entrée est gratuite. De nombreux ouvrages pour enfants et adultes sont à votre disposition.**

### **Club de tennis de table à deux pas du Moulinet-sur-Solin !**

Après le succès de ce sport aux jeux olympiques, joignez-vous à cette joyeuse équipe située à Varennes Changy.

Renseignement : Charles Mercier 06 16 50 87 66

Michel Gendraud 06 48 42 10 46

ou [amicaledespongistesvarennois@gmail.com](mailto:amicaledespongistesvarennois@gmail.com)



# INFORMATIONS GENDARMERIE



## Quelques conseils importants :

« Mes mises à jours ? Oui tous les ans, le 30 février ! ».

Pour éviter les piratages et corriger les failles de sécurité, faites vos mises à jour régulièrement.



« Une copie de mon mémoire ? Pour quoi faire ? Je le connais par cœur ! ».

Pour éviter de perdre vos données, faites des sauvegardes régulièrement.

« La barbe ... Si je change de mot de passe, je vais devoir changer le nom de mon fils pour m'en souvenir ! ».

Utilisez des mots de passe complexes et différents partout.



CYBER MOIS CYBERMOIS.CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR DU 1<sup>ER</sup> AU 31 OCTOBRE 2024

**FAUSSE BONNE IDÉE N°4**

« J'ai reçu un sms pour un colis que je n'ai pas commandé... Ça sent le cadeau surprise ! 🤖 »

✓ **CONSEIL :**

POUR ÉVITER ESCROQUERIES ET VIRUS, MÉFIEZ-VOUS DES MESSAGES SUSPECTS ET INATTENDUS

« J'ai reçu un sms pour un colis que je n'ai pas commandé .. ? Ça sent le cadeau surprise ! ».

Pour éviter escroqueries et virus, méfiez-vous des messages suspects et inattendus.

CYBER MOIS CYBERMOIS.CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR DU 1<sup>ER</sup> AU 31 OCTOBRE 2024

**FAUSSE BONNE IDÉE N°5**

« 6 messages échangés, 4 photos envoyées et 1 virement effectué... C'est clair, c'est la femme de ma vie ! »

✓ **CONSEIL :**

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX, PENSEZ À VÉRIFIER L'IDENTITÉ DE VOS CORRESPONDANTS

« 6 messages échangés, 4 photos envoyées et 1 virement effectué ... C'est clair, c'est la femme de ma vie ! ».

Sur les réseaux sociaux, pensez à vérifier l'identité de vos correspondants.

CYBER MOIS CYBERMOIS.CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR DU 1<sup>ER</sup> AU 31 OCTOBRE 2024

**FAUSSE BONNE IDÉE N°6**

« Mon joueur de foot préféré fait la promo d'une crypto sur les réseaux. C'est sûr, demain je suis riche ! 🤖 »

✓ **CONSEIL :**

POUR ÉVITER LES ARNAQUES, MÉFIEZ-VOUS DES VIDÉOS TRUQUÉES SUR INTERNET

« Mon joueur de foot préféré fait la promo d'un crypto sur les réseaux. C'est sûr, demain je suis riche ! ».

Pour éviter les arnaques, méfiez-vous des vidéos truquées sur internet.

## PARTICIPATION CITOYENNE – réunion du 14 décembre à Langesse :

Les membres référents de la Participation Citoyenne des trois villages Les Choux, Langesse et Le Moulinet-sur-Solin étaient réunis en présence du Lieutenant Jean-Sébastien IUNG. Le Maréchal des Logis Chef Mélanie MAUTI et le Gendarme Quentin VIGNON sont les référents pour le Moulinet-sur-Solin.

En ce qui concerne notre village, il y a eu peu d'infractions (4 interventions en 2023). La Gendarmerie a consacré plus de 75 heures de temps sur notre commune pour les rondes et les interventions. La situation générale est satisfaisante.

Les objectifs principaux de la « Participation Citoyenne » sont :

- La lutte contre les cambriolages.
- Être acteur de la sécurité de sa commune.
- Créer un réseau de citoyens entre la population, le maire, la gendarmerie.
- Favoriser la circulation de l'information.
- Entretenir la solidarité.

Le rôle des participants est d'observer, signaler (véhicule, personne ...).

Les signalements peuvent se faire par e-mail :

[bta.gien+participation-citoyenne@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.gien+participation-citoyenne@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Dans l'objet de l'e-mail, mentionnez le nom de la commune.

Ou appeler le **17** ou la gendarmerie 02 38 05 11 30.

## CONSEILS DE PRUDENCE afin d'anticiper un cambriolage

- Si vous installez des équipements (volets, grilles ...), veillez à ce qu'ils soient agréés par votre assurance.
- Photographiez vos objets de valeur.
- Notez les numéros de série (téléphone, tablette ...).
- Conserver les factures.
- Mettez à jour vos contrats d'assurance.

➔ Facilitent les investigations et l'indemnisation.

## Rappel à la vigilance :

Des faits de malveillance se sont déroulés sur le territoire du giennois. Il est recommandée une vigilance accrue.

Quelques consignes simples et efficaces :

- Lorsque vous êtes chez vous, verrouillez les portes et ne laissez **jamais vos clés sur la serrure**.
- Ne faites jamais apparaître vos nom et adresse sur **vos porte-clés**.
- Ne laissez entrer personne pour téléphoner. Demandez le numéro et téléphonez vous-même.
- Lorsqu'une personne se présente à la porte (force de l'ordre, agents EDF, plombiers ...), **demandez systématiquement une pièce d'identité ou une carte professionnelle** et, si besoin, refusez d'ouvrir.
- Ne pas hésiter à appeler le **17** pour signaler cette situation.



**Mise en place de l'OPERATION SERENITE SENIORS** pour la population par la gendarmerie. Si vous voulez :

- Recevoir régulièrement des conseils de prévention, notamment sur les vols, les escroqueries et les risques d'internet.
- Être informé de la réglementation et plus généralement sur diverses questions juridiques.
- Être identifié immédiatement par l'opérateur téléphonique, lors de votre appel.
- Permettre à la gendarmerie d'apporter une réponse plus adaptée, plus efficace et plus rapide, lors de ses interventions.



⇒ Vous pouvez faire enregistrer vos coordonnées dans la base de données « **Sécurité des interventions et de demandes particulières de protection** » (SIP) en remplissant un formulaire à cet effet dans votre mairie.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024, la Gendarmerie de Gien a accueilli son nouveau Commandant : **Vincent GEHIN**.

Service internet :

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

[www.masecurite.interieur.gouv.fr](http://www.masecurite.interieur.gouv.fr)

### **Contact de la Gendarmerie de Gien**

54 rue Jules César 45500 Gien

e-mail : [bta.gien@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.gien@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Tél : **02 38 05 11 30** ou **17**

### **Horaires d'ouverture au public :**

Du Lundi au samedi

08h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00

Dimanche et jours fériés

09h00 – 12h00 / 15h00 – 18h00



## INFORMATIONS SUR ...



### Les faits marquants 2023 :

- Travaux de réhabilitation du **stade nautique**.
- Mise en place d'un **groupe de travail « Communication »** pour moderniser l'image de la collectivité.
- **Economie** : Appel à projet nouveaux commerces. Objectif favoriser l'offre commerciale.
- **Développement touristique** : DéclaLoc : mise en service de l'outil afin de faciliter la procédure de déclaration d'hébergement en la dématérialisant.
- **Entretien du patrimoine** : stade nautique, gymnase Paul Bert, extension de la maison de santé.
- **Environnement** : Délimitation des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables.
- Gestion des **Milieux aquatiques** et **préventions des inondations** .
- **Habitat et cadre de vie** : une OPAH est en cours sur le territoire de la CDCG pour accompagner les ménages les plus modestes dans la rénovation énergétique et globale de leur habitation.
- **Mobilités** : Création d'un Transport à la demande réservé aux habitants de la Communauté des Communes Giennoises à partir de 65 ans, pour aller à Gien.
- Prise de compétence IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques).
- **Voierie** : La CDCG compte 350 km linéaire de voierie intercommunale. En 2023 la voierie de la commune du Moulinet a bénéficié de travaux pour 11 488,57 €.

### Les projets 2024-2025 :

- **Aménagement** : projet 2024 sécurisation du cheminement piéton entre le centre bourg et le hameau du Vieux Château sur la commune du Moulinet-sur-Solin.
- **Culture** : Mise en place d'un partenariat inédit en France et dans Le Monde avec le musée National Auguste Rodin par l'acquisition de reproductions miniatures des œuvres majeures et de dessins du célèbre sculpteur. Cette exposition circulera sur tout le territoire de la CDCG.
- **Tourisme** : assurer une gestion plus fine de la taxe de séjour. Candidature à la « Marque Sologne ».
- **Entretien du patrimoine** : stade nautique en cours. Date prévue d'ouverture : été 2025. Gymnase Paul Bert septembre 2024. Extension de la maison de santé début des travaux 2025 ou 2026.
- **Environnement** : Bilan à mi-parcours du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).



*Esquisse – nouveau Stade nautique de Gien*

### **Commission finances (de la CDCG)**

#### **Section fonctionnement :**

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2023 s'élève à un excédent de 6 218 629 €.

#### **Section investissement :**

Le résultat de clôture de la section d'investissement pour l'exercice 2023 s'élève à un excédent de 1 026 960 €.

#### **Les restes à réaliser :**

- Dépenses : 4 815 236 €
- Recettes : 2 326 481 €

Le compte administratif 2023 du budget principal dégage un excédent global de 4 756 866 € comprenant les restes à réaliser.



*Piscine de Gien – Travaux en cours - novembre/décembre 2024*



## ENVIRONNEMENT



D'une superficie de 50 000 ha, dont 35 000 ha de forêt domaniale, répartis sur 35 communes, la **forêt d'Orléans** est le **second massif forestier de France**. Les trois massifs d'Orléans, d'Ingrannes et de Lorris forment un arc de cercle d'environ 60 km de longueur, d'Orléans à Gien et de 5 à 20 km de largeur.

La forêt d'Orléans se compose d'**une biodiversité époustouflante**. Vous pourrez découvrir sa faune et sa flore au travers de sentiers de randonnées à pied, d'itinéraires à vélo ou encore de circuits équestres. Des parcours adaptés à tous, du simple flâneur au randonneur aguerri.



La forêt d'Orléans est mixte. Parmi les feuillus, le **chêne pédonculé** domine en représentant plus de la moitié des arbres de la forêt. Les résineux sont principalement des pins sylvestres qui couvrent environ un tiers de la forêt. Outre ces deux espèces, on peut également trouver des bouleaux, des charmes, des hêtres, des noisetiers, des pins Laricio de Corse, des pommiers sauvages.

Plusieurs espèces d'oiseaux nichent dans la forêt d'Orléans, il s'agit du Balbuzard pêcheur (de retour depuis 1984), de l'Aigle botté, du Circaète Jean-le-Blanc, de la Bondrée apivore, du Busard Saint-Martin, de l'Engoulevent d'Europe, des Pics noir, épeiche et cendré, de l'Alouette lulu et de la **Fauvette pitchou**. D'autres, telles la grande Aigrette ou la Grue cendrée y effectuent une étape au cours de leur migration.



*Fauvette pitchou*

De nombreuses autres espèces animales sont présentes : Cerf, Chevreuil, Lièvre, Ecureuil, Sanglier, ou encore la Grenouille rousse, la Salamandre tachetée et le **Triton marbré**.

Ainsi, au fil de vos promenades, vous serez séduit par la richesse et la diversité de la faune et de la flore au fil des saisons avec 760 espèces animales et végétales.

Observons les animaux de la forêt : Ecureuils, Chevreuils, Renards ... mais aussi la grande famille des amphibiens (grenouilles, tritons et salamandres) et la flore comme la **Jacinthe des bois** ou l'Orchis des bruyères. Dans le ciel vous pourrez apercevoir des rapaces comme le Balbusard pêcheur, le **Circaète Jean-le Blanc**, la Buse variable ou la Bondrée apivore.



*Triton marbré*



*Cerf élaphe*



*Circaète*



*Jacinthe des bois*

## ENTRETIEN DES RIVIERES



### *Vous êtes propriétaire riverain d'un cours d'eau ?*

Vous êtes un acteur essentiel de la protection des rivières.

En tant que propriétaire riverain, l'interaction quotidienne avec un cours d'eau ne se limite pas à la simple jouissance des paysages aquatiques ; elle s'accompagne d'un ensemble de droits et devoirs visant à assurer la santé et la durabilité de cet écosystème.

#### **Droit de propriété :**

Les riverains des cours d'eau non domaniaux sont propriétaires de la berge jusqu'à la moitié du lit du cours d'eau ; en revanche l'eau appartient à tous : vous devez ainsi laisser libre cours au passage d'embarcation sur le cours d'eau.

#### **Droit d'usage de l'eau :**

Les propriétaires riverains peuvent, dans une certaine mesure, utiliser l'eau (usage domestique, arrosage ...). Les prélèvements domestiques du cours d'eau sont les premiers à être interdits lors de la prise d'un Arrêté Sécheresse.

#### **Droit de pêche :**

C'est un droit attaché au droit de propriété. Il s'exerce donc jusqu'à la limite de votre propriété, sous réserve d'avoir une carte de pêche et de respecter la réglementation en la matière.

#### **Devoir d'entretien :**

Le propriétaire est réglementairement tenu à un entretien régulier du cours d'eau. Cet entretien a pour objet de :

- Maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre naturel.
- Permettre le bon écoulement naturel des eaux.
- Contribuer à son bon état écologique notamment par l'enlèvement d'éléments faisant obstacle.

#### **Respect de la réglementation « Loi sur l'Eau » :**

Sur les linéaires classés « cours d'eau » au sens de la police de l'eau, les interventions sur les cours d'eau, les berges et les milieux humides attenants sont strictement réglementés pour veiller à leurs incidences sur le milieu. Ils sont par ailleurs encadrés par la Loi sur l'Eau.

Vous devez en respecter les termes. La cartographie des cours d'eau est consultable sur le site internet de la DDT de votre département.

#### **Obligation de passage :**

Le propriétaire doit accorder un droit de passage aux agents de la collectivité et de la police de l'eau en charge de la surveillance des cours d'eau, ouvrages hydrauliques et dans le cadre de travaux déclarés d'intérêt général (Art. L215-18 du code de l'environnement).



## *Se promener en toute sécurité en période de chasse*

Dans le secteur de Lorris et du Moulinet, en la forêt domaniale d'Orléans, les jours de chasse sont les Lundis et les Jeudis.

En forêt domaniale et dans les zones autour de propriété privée, si vous croisez des panneaux annonçant une chasse en cours, **respectez bien la signalisation et réorientez votre parcours vers un autre secteur de la forêt.**

A noter, actuellement le port du gilet fluo n'est pas obligatoire pour les promeneurs en forêts domaniales, mais il est conseillé pour être plus visible des chasseurs et professionnels du bois et renforcer votre sécurité.



### **Pourquoi chasser en forêts publiques ?**

Sans grands prédateurs et sans chasse, les forêts domaniales seraient très sérieusement menacées par ces animaux.

Quand ils sont présents en trop grand nombre, on dit que l'équilibre sylvo-cynégétique n'est plus préservé. C'est-à-dire qu'ils mangent ou endommagent plus de jeunes arbres que ne peut produire une forêt, ce qui **empêche la régénération et met tout l'écosystème en péril**. Leur surnombre occasionne aussi plus de dégâts pour les cultures voisines et davantage d'accidents de la route.

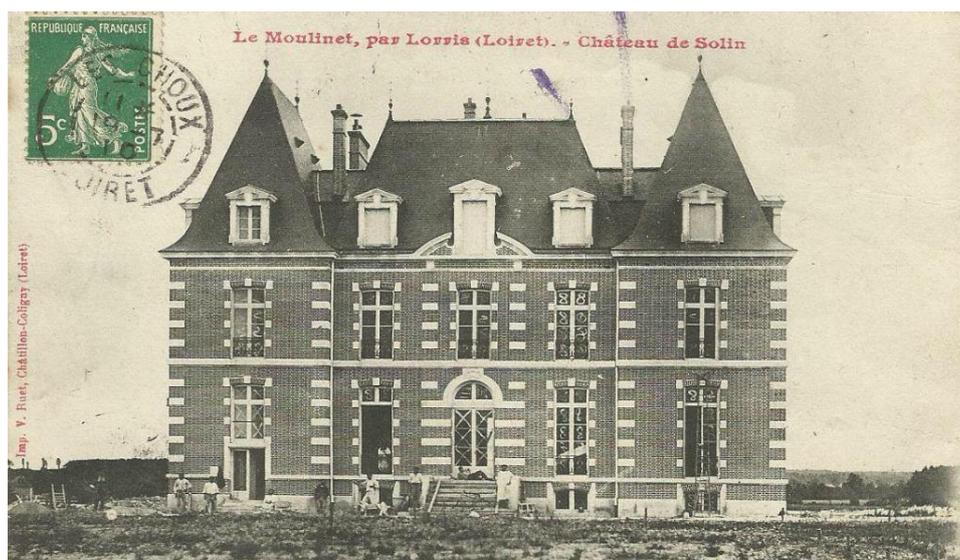
Or actuellement, malgré les chasses déjà réalisées, **plus de 50% des surfaces des forêts domaniales françaises sont en situation de déséquilibre forêt-ongulés.**



**Le plan de chasse est conçu pour assurer le développement durable des populations de gibier et préserver leurs habitats, en conciliant les intérêts agricoles, sylvicoles et cynégétiques.**

Pour avoir tout le détail sur cette activité et ses enjeux, consultez le site de l'Office National des Forêts.

## *Heures sombres au château du Solin de 1940 à 1969*



Château du Solin

Dans le Petit Moulinois n°21(cf. le site : [www.legiennois.fr](http://www.legiennois.fr) ), nous vous avons déjà parlé du maire du Moulinet sur Solin, élu en 1935 : Monsieur Laveau Pierre Camille.

En 1937, il avait été pressenti pour célébrer, dans son château du Solin, le mariage du duc de Windsor (le roi George VIII) qui avait abdiqué pour épouser une divorcée Wallis Sympson.

Cette même année, il démissionnera pour faillite frauduleuse.

Il s'avère être un personnage un peu sulfureux qui encore une fois va faire parler du Moulinet sur Solin.

Pierre Laveau divorce en 1915 à l'âge de 33 ans pour épouser en secondes noces la riche héritière du Bazar de l'Hôtel de Ville à Paris : Pauline Becker veuve de 68 ans. Ce mariage permet à Mme Becker d'échapper à son gendre qui veut l'interner. Pauline et Pierre divorcent rapidement. Pierre Laveau aurait reçu, en dédommagement de son divorce, la somme de vingt millions de francs.

Il profite de cette somme pour investir dans plusieurs affaires.

Il dirige la SADEPS (société agricole et d'élevage de la petite Sologne), la Société des beurres de Lorraine. Il est aussi actionnaire d'une Société de câbles et matériels électriques en Indre et Loire. Il possède une écurie de course et achète 2 châteaux.

Vers 1924, il rencontre Catherine veuve Courillo. Elle est administratrice de deux de ses sociétés. Il aurait été un temps gestionnaire de sa fortune, ainsi que son amant. Ils auraient acheté en copropriété des immeubles dont le château du Solin comprenant à l'époque un millier d'hectares.

La crise de 1930 va impacter sa récente fortune.

Son revers de fortune l'oblige à signer à Catherine Courillo une reconnaissance de dette d'un montant impressionnant avec 3% d'intérêt par an pendant 10 ans et hypothèque sur le château du Solin. A cette époque, ils ne sont plus amants.

Pierre Laveau est élu en 1935, maire du Moulinet sur Solin. C'est l'époque (1935-1936) où Pierre Laveau et Catherine Courillo auraient été mêlés à une histoire de trafic d'armes, peut être lié à la Cagoule (organisation politique et militaire clandestine d'extrême droite, anti-communiste et anti-sémite). Catherine Courillo est menacée d'expulsion. Pierre Laveau et Catherine Courillo seront blanchis par la justice.

En 1937, Pierre Laveau doit démissionner de son mandat de maire pour faillite frauduleuse.

Madame veuve Courillo est née 1900 à Zlotow (Pologne) de son nom de jeune fille : Wilkins, une famille issue d'une des plus anciennes et des plus riches familles de la Pologne, descendante des Rois de Prusse.

En septembre 1920, elle rentre en France après son veuvage (avec Courillo). Elle est riche, possède de nombreux bijoux. C'est à cette époque qu'elle rencontre Pierre Laveau, homme d'affaires un peu louche qui a l'habitude de sortir armé. Ils seraient devenus amants en 1924.

En 1939, Catherine Courillo, devenue veuve, épouse le Marquis Anatole Cauvet de Blanchonval et du Limon, descendant d'Henri IV et de la famille régnante d'Espagne.

En 1940, Pierre Laveau n'est plus que locataire principal du château du Solin ne pouvant manifestement pas rembourser à Catherine, ex Courillo, la dette monumentale qu'il avait envers elle.

C'est au printemps 1940 que Pierre Laveau rencontre Victorine Visciano née en 1891 à Alger. Elle est pianiste et compositrice. Ils nouent une relation. Celle-ci profite du désordre lié à la guerre et à l'exode, pour annoncer le 17 juin 1940 à la propriétaire du Château du Solin, Catherine Cauvet de Blanchonval : « *que la propriété du château du solin étant devenue sa propriété, ...elle l'obligerait en y mettant plus les pieds* ». Elle donne des ordres aux domestiques pour chasser la véritable propriétaire « *même à coups de triques si c'est utile* ».

Passionnée d'aviation, Victorine Visciano voulait primitivement transformer le château du Solin en centre de repos pour les aviateurs alliés, lui permettant ainsi d'accroître ses revenus.

Pierre Laveau, alors que locataire, publie une annonce pour sous-louer le château avec reprise du cheptel en oubliant de prévenir la propriétaire légale : Madame de Blanchonval.

Un certain Gaston Moularque se disant inventeur de la « bombe incendiaire », s'installe en octobre 1940 au château du Solin dans la plus parfaite ignorance de Mme Cauvet de Blanchonval.

Celle-ci avait quitté Paris pendant l'exode pour se réfugier quelques temps à Vichy où elle avait déjà séjourné. Ce serait en remontant sur Paris qu'elle se serait arrêtée au Moulinet. Elle apprend de ses employés la disparition de ses vêtements et de ses bijoux, ainsi que ses papiers d'identité.

Un négociant en textiles aurait laissé, pendant l'exode, en dépôt au château, des marchandises. Celles-ci auraient aussi disparues. Tous deux portent plainte.

Ces larcins seraient l'œuvre de Pierre Laveau et de sa maitresse Victorine Visciano. Ils sont arrêtés le 26 septembre 1940 ainsi que le fils de Victorine Visciano ; ils sont relâchés en octobre 1940.

Un article paraît alors dans le journal « l'Œuvre » le 30 septembre 1940, dont le titre est :

**« Mme de Blancheval n'a été volée que par un ancien serviteur ».**

Le journal nomme un certain Mr Lavaud et son amie. Même si l'orthographe du nom est modifiée, cette publicité va exciter l'animosité des suspects.

Mme de Blanchonval obtient de la police allemande d'effectuer une perquisition chez Mme Visciano où l'on retrouve l'essentiel de ses affaires. Elle en informe Pierre Laveau par courrier du 15 octobre 1940. Selon Mr Laveau, Mme Visciano avait fini par croire qu'elle était réellement la propriétaire du château du Solin.

Cette première arrestation déclenche une haine chez Mme Visciano envers Mme de Blanchonval, amplifiée lorsqu'elle apprend que celle-ci est d'origine russe, noble et riche. Sa jalousie et sa haine vont l'amener à faire de fausses délations sur fond d'antisémitisme de bon augure pendant la guerre.

Sortie de détention, Victorine Visciano harcèle la personne qui héberge Mme de Blanchonval en se faisant passer pour la Gestapo et en la menaçant de l'arrêter si elle ne chasse pas sa locataire de chez elle.

Lassés, les de Blanchonval déménagent dans une suite à l'hôtel du Ritz.

Mme Visciano écrit alors un courrier au Marquis « ...je crois que la marquise aura le châtiement qu'elle mérite, et qu'elle paiera en bloc sa malhonnêteté, sa fausseté, ses mensonges et ses faux états civils car cette femme est née en 1878 à Katoun et se trouve juive. Je regrette Monsieur le marquis, d'être obligée de trainer votre nom dans les combles de la justice, mais une créature aventurière de cet acabit doit payer. Je sais que vous la considérez comme une crapule puisque vous en fîtes l'aveu à vos amis, ça ne vous surprendra pas ». Sic



Puis elle dépose plainte contre Catherine de Blanchonval pour effraction, perquisition illégale et vols, et lui réclame douze millions de dommages et intérêts.

Victorine Visciano menacera à de multiples reprises la marquise, la poursuivra de ses délations mensongères et de courriers haineux.

Dans une autre lettre elle écrit : « madame je possède sur vous des documents qui sont en ma possession. Si vous bronchez, l'ordure que vous êtes sera coffrée, ça ne mettra pas longtemps. C'est avec la collaboration des autorités allemandes que j'agirai. Vous avez essayé de nouveau quelques mensonges (...) mais méfiez-vous. Si vous ne me dédommangez pas les bijoux que vous m'avez volés, je dépose au Procureur de la République : 1) votre faux Etat Civil. 2) les papiers qui me sont parvenus par les autorités allemandes. Si Laveau me téléphone que vous avez fait encore quelques escroqueries dont vous êtes coutumière, vous serez mise en prison en deux heures. Je vous tiens. Maître D. n'a pas besoin de la voix des Allemands pour savoir que vous n'êtes qu'une chienne, mèteque et bolchévique, il n'a qu'une hâte, c'est de se débarrasser de l'ordure que vous êtes. » Sic.

Mme Visciano s'adresse à tous les organismes pour accuser son ennemie : police française, militaires allemands, Vichy, la Geheime Feld polizei (police secrète allemande sous les ordres de la Wehrmacht) ...

Prévenue des dénonciations de sa rivale, la marquise sollicite son avocat qui lui laisse peu d'espoirs. Il a peu confiance dans la police française, les délations sont peu vérifiées par les Allemands. Le personnel de la police a pour mission de donner suite à toutes les plaintes et dénonciations quel qu'elles soient, et ne prennent pas de sanction contre les personnes qui font de fausses déclarations.

Autre exemple de lettre de Mme Visciano entre le 10 juin et 31 juillet 1941. « Madame, sortez-les vos mandats d'arrêts contre Laveau et moi ! (...) je vous engage à fermer votre vieille gueule de vieille rombière, car M.Laveau et moi nous vous attendons pour vous administrer la plus belle raclée que de bons Français peuvent administrer à une vieille ordure de votre calibre. C'est pour vos 70 ans que M. Laveau ne l'a pas encore fait (...) Je crois trop à la propreté des Allemands pour se salir avec un fumier de votre acabit. Il y a des centaines de gens qui attendent que le peloton allemand vous dézingue ». Sic.

Mme Visciano est sûre d'elle ; elle a fait intervenir toutes ses relations, fait écrire une lettre de dénonciation par certains de ses amis : un sénateur, un préfet, un agent d'assurance... Elle écrit sous une fausse identité une lettre au Préfet : « *le quartier d'Auteuil est scandalisé de la tolérance qui est accordée à une mêtèque russe, aventurière, habitant 37 avenue des Peupliers(...) mariée à un interné et cela depuis la guerre, ayant fait escroquerie sur escroquerie et bénéficiant de la carence de la police française, je viens vous demander, moi : Française, si cela va continuer. Cette bolchévique qui se fait passer pour une Russe blanche a déjà été très secouée par les Allemands qui comprennent difficilement l'attentisme de la police française. Une arrestation s'impose. (...). Si satisfaction n'était pas donnée avant peu, nous prendrons, nous Français, le droit d'agir* ». Sic.

Pendant ce temps Mme de Blanchonval essaie de faire expulser le locataire du château du Solin Mr. Gaston Moularque, bénéficiaire d'un bail illégal.

En juin 1941, la marquise retourne au château. D'après Monsieur Moularque, elle aurait été accompagnée de deux officiers allemands et aurait fait expédier son mobilier à Paris. Gaston Moularque qui ne se résout pas à perdre son bail, écrit au Préfet pour lui demander s'il ne serait pas possible de demander l'internement administratif de cette juive étrangère en vertu des instructions de Mr le ministre de l'Intérieur sur les étrangers indésirables qui portent tort à notre pays. Il récidive le 13 juillet 1941 en portant à la connaissance du Préfet que : « *le domaine que j'exploite au Moulinet appartient à Mme veuve Courillo, juive russe (propriétaire de son hôtel parisien). Or cette dernière n'a pas déclaré conformément à la loi ses biens et, au contraire, les dissimule pour les revendre* ».

Deux jours plus tard la marquise naturalisée est déchuë de sa nationalité, alors que Mme de Blanchonval n'est ni juive, ni délinquante. Elle essaie seulement de récupérer ses biens.

Les faux témoignages de Mme Visciano portent leurs fruits.

En juillet 1941, on retrouve un rapport de la Feldgendarmérie qui mentionne qu'à la suite de nombreuses communications téléphoniques venues de l'Etat Major de l'armée allemande, protestant contre le fait que Mme de Blanchonval aurait utilisé le nom d'officiers allemands pour couvrir ses méfaits et qu'elle ne voyait aucune objection à ce que celle-ci soit arrêtée, condamnée et même fusillée par les autorités françaises.

Mme de Blanchonval est arrêtée. Mme Visciano avait écrit, à cette époque, à titre confidentiel à la Brigade spéciale de la Police pour les avertir que la fameuse aventurière, femme de Blanchonval, déchuë de la nationalité française, tentait de fuir.

La marquise prétend avoir été arrêtée par la police secrète allemande qui l'accusait de faire partie de l'Intelligence Service et d'être une communiste suspecte.

Le 14 août 1941, paraît dans « l'Appel », journal antisémite de la Ligue française d'épuration, dirigé par une relation de Mme Visciano :

« *La police française vient de mettre fin à la carrière d'une aventurière de haut vol...Expulsée plusieurs fois de France, cette juive polonaise, sortie des ghettos pouilleux de son pays...* ».

Le 17 août 1941, Catherine de Blanchonval est emprisonnée à la prison de la Roquette puis transférée au camp des Tourelles « *internée sur ordre des autorités allemandes pour relations suspectes... à mettre au secret sans visite, ni correspondance, ni colis* ». Interdictions non suivies compte tenu de l'état de santé de la marquise. Cette sanction exceptionnelle est vraisemblablement due à l'acharnement et l'avalanche de dénonciations calomnieuses de Mme Visciano contre elle.

La marquise ne sera libérée que le 17 aout 1944.



Prison de la Roquette à Paris. Démolition en 1970.

Entre temps Victorine Visciano tente de faire, à son tour, partir le locataire du château du Solin. Elle se présente au château avec Mr. Laveau et quatre hommes qui se font passer pour la Gestapo. Le locataire aurait été accusé de cacher des armes et d'être gaulliste. Celui-ci tente à ce moment d'extorquer à la marquise un bail et un dédommagement d'un demi-million pour exploitation de terres incultes, en la menaçant de la faire transférer et fusiller. En avril 1941, il réussit à se faire nommer administrateur de la propriété par les autorités allemandes.

Le 15 juin 1942, Victorine Visciano revient avec des camions de déménagement pour enlever l'essentiel des meubles du château en dédommagement d'une dette que Mr. Laveau aurait contractée à son encontre depuis décembre 1940.

Victorine Visciano, bien que son ennemie soit en détention, continue ses délations, même auprès du chef de la Gestapo. Les allemands auraient-ils été lassés, auraient-ils découvert qu'elle n'avait aucune relation avec Vichy ? Le 11 mai 1944, pour des raisons inconnues Victorine Visciano est arrêtée et déportée à Ravensbrück.

Ainsi :

Mr. Gaston Moularque, le locataire, a pendant la guerre vécu tranquillement au château en s'octroyant le titre d'administrateur.

Catherine de Blanchonval a passé 3 ans en prison.

Victorine Visciano a passé 11 mois en déportation, dont elle reviendra presque mourante et squelettique.

Ce gâchis ne s'arrête pas là. A son retour Victorine Visciano poursuit sa haine et ses délations, persuadée que la marquise est responsable de sa déportation.

Le 16 mars 1947, elle écrit une lettre anonyme au juge Haurig où elle traite son ennemie de « *veuve coquine, experte dans l'art de l'entôlage...qui parlait mieux l'allemand que le yiddish ou le russe* ». Elle l'accuse d'avoir plusieurs fois dénoncé des français et des juifs et pillé des appartements et continue à lui envoyer de nombreuses lettres d'insultes. Elle s'en prend aussi à son ancien ami, Pierre Laveau, l'insulte et l'accuse d'avoir fracturé son appartement et d'avoir emmené différentes choses.

Cette même année, Catherine de Blanchonval l'inculpe auprès de la cour de justice pour dénonciations et pillage d'appartements.

A la libération, Pierre Laveau doit fermer son cabaret « L'Armorial » pour divers trafics. Il est poursuivi pour collaboration économique avec l'ennemie, détournement, diverses falsifications, destruction de comptabilité, création de sociétés fictives, fraude et détention illégale d'or. Il n'aurait été condamné qu'à trois mois de prison.

En 1950, Victorine Visciano, Catherine de Blanchonval et Gaston Moularque sont déférés au TMP (Tribunal Militaire permanent de Paris), pour intelligence avec l'ennemi et avoir pratiqué la délation auprès des Allemands ou de la police de Vichy.

Le tribunal hésite à sanctionner des femmes qui ont souffert pendant l'occupation.

Catherine Cauvet de Blanchonval est membre de l'Association des internés et déportés politiques, de l'Amicale des internés résistants et patriotes des Tourelles et du Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés.

Victorine Visciano revendique la Légion d'honneur, la Croix de guerre, la médaille de la Résistance et prétend avoir été promue à l'ordre de la Brigade et de la George Cross et de la Distinguished of Army America. Elle possède aussi la carte attestant de sa participation aux combats de la Libération et de la carte des déportés résistants.

En réalité, elle a effectivement la Légion d'Honneur, la médaille de la Résistance et la citation à l'Ordre de la Brigade et la Croix de Guerre.

En 1950, à la demande du secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, un rapport de la police remet totalement en cause son activité de résistante. Des témoignages la présente comme imaginaire et comme une malade. Cela relève plus de la mythomanie.

Elle prétendra entre autre, avoir été la commanditaire de l'explosion d'un wagon de munitions, se dit agent des services du Japon dont elle serait partie précipitamment vêtue d'un seul kimono, avoir été parachutée 20 fois en Hollande, etc. Un autre témoignage la qualifie de « mégalomane avide d'avantages et de hautes relations ».

Convoquée par le tribunal militaire en 1949, le sinistre Helmut Knochen apporte, à son procès, la preuve que le 20 mai 1948 Mme Visciano lui a demandé de reconnaître que Catherine de Blanchonval faisait partie de ses services. Mme Visciano affirmait que « *cette aventurière caucasienne femme communiste et appartenant au Kominform, aux allures de prostituée de bas étage continue ses crimes et ses dénonciations* ».



En 1950, la commission d'homologation de la résistance propose au Ministre le retrait de sa Légion d'Honneur, de sa médaille de la Résistance et pension. L'enquête va durer 15 ans !

En 1966, le ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre lui retire sa carte de déportée et résistante. En 1967, elle se pourvoit devant le tribunal administratif. Elle est persuadée que ses ennuis sont le fait d'un complot contre elle par des « juifs », et prétend que son dossier aurait été confié à : « *un sale juif déporté de droit commun, pédéraste et proxénète, qui faisait chanter les gens riches* ».

Ses témoignages sur fond d'antisémitisme portent à caution.

Victorine Visciano décède en 1969 sans connaître la décision du Conseil d'Etat qui annule le retrait de sa carte de déportée résistante.

Le château du Solin a été l'enjeu principal de ce drame. Mme Visciano se l'est approprié.

« *Le château du Solin appartient à ma famille, à un vieux cousin, Pierre Laveau, possesseur de quatre châteaux dans le Loiret* ».

Elle balance aussi Gaston Moularque : « *Moularque fait une démarche auprès du maréchal Pétain qui, en accord avec le Préfet d'Orléans, octroie le château à Moularque, repris de justice et escroc* » ... « *Ayant énormément de maquisard à cacher je voulais reprendre le château et j'en fus chassée par Moularque. Je suis revenue gourdin au poing avec dix maquisards et trois camions, enlever les meubles à la barbe de Moularque que je tenais en respect* ».

Ceci n'empêchera pas Mme Visciano, après le procès, de demander à Gaston Moularque de lui fournir des attestations de résistance commune ...

Les juges vérifient et constatent les mensonges.

Malgré les preuves des multiples délations commises par elle et Gaston Moularque, et l'absence de preuves concernant la culpabilité de Catherine de Blanchonval, celle-ci n'est pas considérée comme une victime. L'affaire se termine par un non-lieu qui démontre l'indulgence faites aux délations pendant l'occupation.

Cette affaire a duré 10 ans et a marqué la vie quotidienne de ses acteurs jusqu'à leur décès.

En 1961, Mme Visciano, âgée de 70 ans, reste persuadée que Mme de Blanchonval est responsable de ses ennuis auprès du ministère des Anciens Combattants et dépose plainte contre la marquise : « *qui pour demeurer en France a épousé un aliéné mental et qui n'est qu'une ancienne prostituée* ». La seule chose qu'elle regrette est que la marquise n'ait pas été abattue de 6 balles.

La marquise de Blanchonval a gardé d'importantes séquelles de sa détention. Elle et son mari ont été profondément meurtris par la publicité faite et le risque de déshonneur de leur famille. Brisés, ils s'enferment et terminent leurs vies reclus dans leur villa en région parisienne. Ils meurent simultanément en 1970.

Entre 1940 et 1945, 3 millions de lettres de délation ont été envoyées, selon les archives. La délation durant la guerre ne nécessitait pas de preuves pour justifier un internement.

Comment une inimitié sur fondement amoureux ou par jalousie matérielle aggravée par des sentiments antisémites va déclencher l'acharnement d'une mythomane contre une marquise russe, mais non juive. La cupidité et la perversité vont détruire des vies.

Ce drame interroge aussi sur la clémence des tribunaux qui n'ont prononcé qu'un non-lieu lors du procès Visciano/de Blanchonval, ainsi que sur l'absence de vérification des délations et la fragilité des titres honorifiques obtenus après-guerre.

\* \* \* \* \*

***Ces quelques pages sont un résumé d'un document extrait des Archives Juives qui nous a été transmis par un descendant de Madame Visciano, venu découvrir le lieu de ce drame.***



*Château du Solin*

## **N'oublions pas nos commerces et artisans moulinois**

**Massila** : « Les Petits Fruits Rouges » - 06 08 24 87 75

**Claude Gaume** (chauffage, plomberie, électricité générale, domotique, climatisation) 02 38 94 58 66  
12 rue du Moulinet 45290 Varennes Changy – [claude.gaume@wanadoo.fr](mailto:claude.gaume@wanadoo.fr)

**Le Gîte du Solin** (gîte pour 8 à 10 personnes) Chemin de la Plaine au Moulinet sur Solin  
Tél. 06 80 71 87 29

**Jules Vigeant** (couvreur, plaquiste) 06 20 49 69 22, 13 rue du Logeau

**Anne-Sophie De Neve** – *AnneSo*, Service de gestion, de conseil et de suivi des images pour les photographes et les entreprises. 07 49 07 68 42 – [annesosgc@gmail.com](mailto:annesosgc@gmail.com) –  
<https://annesomarie.wixsite.com/website>

### **Entreprise de travaux forestiers :**

Thierry Letourneau, 8 Chemin de Saint-Eloi 06 10 74 81 27 – [thierryletourneau@sfr.fr](mailto:thierryletourneau@sfr.fr)  
Loïc Letourneau 06 11 87 89 69

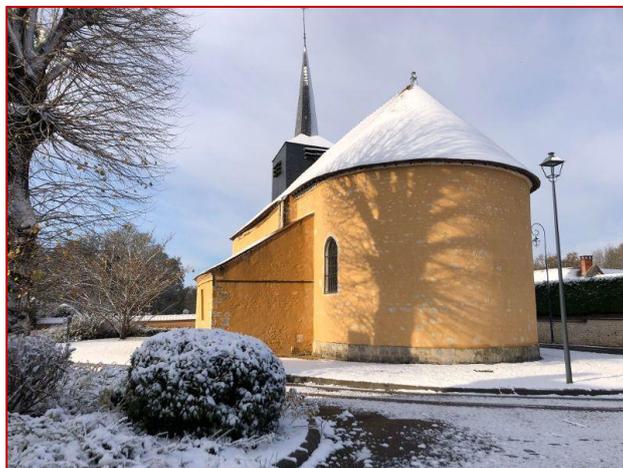


*Le Gite du Solin*

# 2025

## LES RENDEZ-VOUS MOULINOIS 2025

- 11 janvier Vœux du maire salle municipale
- 12 janvier Repas des aînés
- 8 mars AG de l'AFLCE salle municipale
- 13 avril Marché de printemps jardin mairie
- 20 avril Pâques - Chasse aux œufs
- 8 mai Commémoration du 8 mai
- 17 mai Fêtes des voisins salle municipale
- 22 juin Repas champêtre
- 14 septembre Randonnée pédestre
- 2 novembre Marché d'automne 4<sup>ème</sup> édition
- 11 novembre Commémoration 11 novembre (armistice)
- 6 décembre Noël au Moulinet



*Eglise du Moulinet-sur-Solin sous la neige – novembre 2024*

## Association Fêtes Loisirs Culture et Entraide du Moulinet - AFLCE

L'association Fêtes Loisirs Culture et Entraide du Moulinet sur Solin vous présente le bilan des activités de l'année 2024 et des projets de l'année 2025.

Notre association, créée le 3 janvier 2001, a pour but d'animer le village et de proposer des activités afin de passer de bons moments tous ensemble.

L'association remercie la mairie pour son soutien dans l'organisation de toutes ces manifestations.

Les membres du bureau de l'association sont : Véronique CORBIN présidente, Gaël SAVROT trésorier, Yann LE NAON secrétaire.

### ASSEMBLEE GENERALE 2024

L'assemblée générale s'est tenue dans la salle municipale le samedi 16 mars 2024 à 17h. Le rapport moral, les comptes 2023 et le programme de l'année avec le budget associé pour 2024 ont été approuvés par les membres de l'association.



### ACTIVITES 2024

- **Rand'Apéro – 23 mars 2024**

Nouveauté testée cette année, une randonnée semi nocturne ouverte à tous les Moulinois. Le départ a été donné à la Mairie en fin d'après-midi pour une boucle de presque 8 kilomètres à travers St Eloi, Champ Louis et le Logeau, suivie d'un apéritif collectif après l'effort.

- **Marché de printemps – 14 avril 2024**

Le marché de printemps pour sa deuxième édition a été reconduit avec succès. Une vingtaine d'exposants a proposé une large palette de produits locaux.



L'association a proposé comme à son habitude les célèbres huîtres « affinées dans le Solin » accompagnées du vin blanc, très prisées par cette belle journée de printemps.

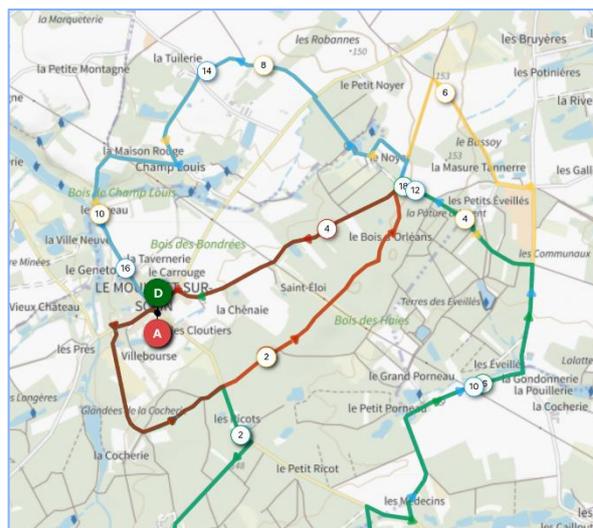


- **Randonnée pédestre – 8 septembre 2024**

Les marcheurs ont pu profiter de quatre parcours allant de 5 à 20 kilomètres répartis sur quatre communes autour du Moulinet. Le nombre de participants reste stable par rapport aux années précédentes. Des ravitaillements sont proposés le long des parcours ainsi qu'à la Mairie.



*Les parcours de 5, 11, 16 et 20 km*



- **Marché gourmand d'automne – 3 novembre 2024**



Comme au printemps, une vingtaine d'exposants a répondu présent avec entre autres des fromages, des escargots, des légumes, des farines, des pâtisseries, des plantes, de la charcuterie, etc.



Les huîtres accompagnées du vin blanc ont également été proposées pour ce moment de convivialité.

- Noël au Moulinet – 7 décembre 2024



Dans la salle du conseil de la Mairie a eu lieu la projection du film d'animation « Les 5 légendes », suivie d'un goûter pour les petits et les grands, ainsi que la venue surprise du Père Noël apportant des chocolats aux enfants du Moulinet.



## PROGRAMME D'ACTIVITES 2025

L'association reconduira la tenue des événements suivants :

- Marché de printemps
- Randonnée pédestre
- Marché gourmand d'automne
- Noël



*Décor de Noël devant l'église. Merci à Rudy, notre agent technique !*

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### Mairie LE MOULINET SUR SOLIN

- Téléphone / répondeur : **02 38 96 10 10**
  - E-Mail : [mairie.lemoulinetsursolin@orange.fr](mailto:mairie.lemoulinetsursolin@orange.fr)
  - Permanences : le mardi de 14 h à 17 heures et le jeudi de 17 h à 19 heures
- ⇒ Site internet [www.legiennois.fr](http://www.legiennois.fr) → rubrique **Le Moulinet sur Solin**

Syndicat des Eaux de MONTEREAU- LE MOULINET : **02 38 87 71 64**

Communauté des Communes Giennes, 3 chemin de Monfort – 45500 Gien : **02 38 29 80 00**

Site internet : [www.legiennois.fr](http://www.legiennois.fr)

AGE-CLIC : Centre local d'informations et de coordination : **02.38.38.37.51**

e-mail : [clicdugiennois@wanadoo.fr](mailto:clicdugiennois@wanadoo.fr)

SOS Femmes Violences Conjugales : Tél. **3919**

Enfance en danger : Tél. **119**

ADAPA du Pays de Lorris : service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile – **02 38 94 83 49**

e-mail : [adapa.lorris@wanadoo.fr](mailto:adapa.lorris@wanadoo.fr) –

site internet : [www.adapalorris.fr](http://www.adapalorris.fr)

ENEDIS (*en cas de problème sur le réseau d'électricité*) : **09 72 67 50 45**

### Bureaux France Services

\* à Gien : 10 rue des Tulipes 45500 Gien – 02 38 37 11 36

\* à Lorris : 7 route de la Forêt 45260 Lorris – 02 38 92 17 39

### Bureaux de Poste

\* à Varennes : lundi et vendredi de 14 h à 16 h 30 / mardi, jeudi et samedi de 9h30 à 12h.

\* à Les Choux : lundi mardi vendredi et samedi de 8h30 à 11h45.

\* à Lorris : lundi de 14h à 17h ; du mardi au vendredi 9h à 12h/14h à 17h ; samedi 9h à 12h.

**POMPIERS : 18**

**SAMU : 15**

**POLICE-GENDARMERIE :17**

### CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES 2025 ZONE B :

→ HIVER : du Samedi 8 février au Dimanche 23 février

→ PRINTEMPS : du Samedi 5 avril au Lundi 21 avril compris

→ ÉTÉ : du Samedi 5 juillet au Dimanche 31 août.



**BONNE ANNEE 2025**